

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 8 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le huit juillet à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle récréative Peyre (2 rue Marie-Alice Vidal), sous la présidence de Monsieur Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Caroline BRIOUDE, Jérôme VIDALENC, Adjoint ; Daniel AMEILHAUD, Mylène DELCHER, Julie HERVÉ, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Jocelyne ROLLAND, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Colette VIDALENC, Jean-Marie VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : Daniel AMEILHAUD.

A été désignée comme secrétaire de séance : Julie HERVÉ.

0 - APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

1 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR AUTORISATION D'URBANISME

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 09/07/2020)

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 15 juin 2012, la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et que, par conséquent, il est habilité à délivrer les autorisations d'urbanisme. Par contre, il n'a pas compétence pour toutes les opérations où lui-même est impliqué, à savoir les dossiers le concernant personnellement, demandes de membres de sa famille, dossier de collectivités dont il est le Président (Mairie, Maison de Retraite...).

À cet effet, il y aurait lieu de nommer un délégué qui délivrerait les autorisations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- × **NOMME Gilbert GLANDIÈRES** comme délégué pour signer au nom de la commune toute autorisation d'urbanisme en lieu et place du Maire pour toute opération où ce dernier est impliqué.

2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE PIERREFORT À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 09/07/2020)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pierrefort est membre de l'Agence Technique Départementale de Cantal Ingénierie et Territoires, et qu'à ce titre, elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Il invite les membres de l'assemblée à désigner l' élu qui représentera la collectivité lors des réunions de l'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- × **désigne Madame Jocelyne ROLLAND**, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

3 - CLASSEMENT VOIE COMMUNALE

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 09/07/2020)

Monsieur le Maire évoque la cession de la part de Monsieur et Madame Daniel JUÉRY, au profit de la commune de Pierrefort, de la voie conduisant au lieu-dit Le Perrier. Il indique qu'il y aurait lieu d'incorporer dans la voirie communale cette voie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à la chaussée du lotissement et après délibération (suivant la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2014) :

- ✗ **DÉCIDE** le classement dans la catégorie « voies communales » de la voie communale du Perrier, d'une longueur de 265 mètres ;
- ✗ **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la modification du listing de recensement des voies communales.

AFFAIRES DIVERSES

AD1 : Demande de food-truck

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Hervé BOUNIOL, qui aimerait pouvoir venir à Pierrefort une fois par semaine avec un food-truck. Les produits proposés étant identiques à ceux d'un restaurateur nouvellement installé, il lui sera proposé de venir l'un des jours de fermeture dudit restaurateur.

AD2 : Versement des subventions aux associations

Monsieur Jérôme VIDALENC, rapporteur du dossier, expose à l'assemblée qu'une réflexion est en cours sur le versement de la totalité des subventions aux associations, compte tenu de la diminution de leurs activités imposée par la crise sanitaire. En effet, bon nombre de manifestations ont dû être annulées d'une part, et le confinement a empêché l'activité régulière de beaucoup d'associations. En parallèle, cette crise sanitaire a occasionné des dépenses supplémentaires pour la collectivité, de l'ordre de 10.000 € à ce jour. Il est donc envisagé d'adapter le montant de la subvention en fonction de l'activité de chaque association.

S'en suit un échange de points de vue.

Dans la mesure où l'on ne sait pas comment la situation va évoluer d'ici la fin de l'année, que ce soit en termes d'activité des associations ou de surcoûts liés à la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose :

- ✗ le versement de 60% de la subvention dans l'été ;
- ✗ le versement du solde fin octobre, en fonction des activités mises en œuvre, en concertation avec chaque association.

Cette proposition est mise au vote : 9 voix POUR, 2 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.